

ANS DE RED POUR L'INNOVATION DES ENTREPRISES

Cinesteam®

Le pansement absorbant anti-odeur

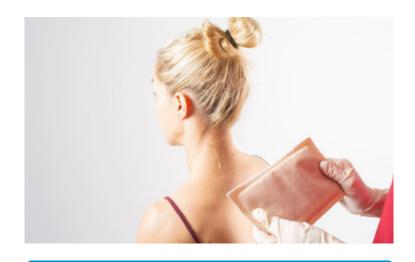
Cinesteam® est un pansement anti-odeur qui permet une prise en charge efficace des plaies malodorantes par l'adsorption des mauvaises odeurs, l'absorption des exsudats, et l'émission d'une odeur agréable de cannelle afin d'améliorer le quotidien des patients, de leur entourage et du personnel soignant. Ce dispositif médical innovant a été mis au point par Cemag Care, sur la base des travaux d'Isabelle Fromantin, infirmière et chercheuse à l'Institut Carnot Curie Cancer.

Institut Carnot Curie Cancer

L'avancée scientifique / technologique

Cinesteam® est un pansement absorbant anti-odeur qui a été développé pour améliorer le confort des patients, de leur entourage et des soignants. En effet, de tous les symptômes liés aux plaies, l'odeur est citée par les patients et les soignants comme le plus pénible, conduisant à l'isolement social et au dégoût. Ce dispositif médical innovant permet une prise en charge efficace des plaies malodorantes en éliminant les mauvaises odeurs par un double mécanisme. Le pansement non-adhésif est composé d'un sachet contenant de la poudre de cannelle et d'une couche absorbante permettant d'absorber les excès d'exsudats provenant du pansement primaire. La cannelle retient les composés volatils malodorants issus des plaies tout en masquant les mauvaises odeurs résiduelles par l'émission d'une odeur agréable d'épice.





Avantage concurrentiel apporté aux acteurs économiques

Cinesteam® est le fruit des recherches menées par Isabelle Fromantin, infirmière et chercheuse, responsable de l'Unité Plaies et Cicatrisation de l'Institut Carnot Curie Cancer, en partenariat avec l'ESPCI Paris, Chimie-ParisTech et Cemag Care, ayant abouti au dépôt d'un brevet et au développement de ce pansement.

Ce dispositif médical complètement pionnier est un produit de santé réglementé qui porte,

Le partenaire

■ CEMAG CARE est une PME qui répond aux besoins médicaux des patients en développant et en commercialisant des dispositifs médicaux et des médicaments innovants en permettant l'accès à ces traitements.

depuis 2020, le marquage CE.



